

A V I S P U B L I C

Édition du 22 décembre 2018

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0822-2018

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 17 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0822-2018 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de remplacer l'annexe « O » concernant le stationnement de l'Église Ste-Famille et l'annexe « Q » concernant le stationnement du Centre Notre-Dame ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ À GRANBY, en ce 22 décembre 2018.

La greffière adjointe,

M^e Julie Bertrand